



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 27 janvier 2026 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCAUX Christèle	Départ après délibération 39
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	Arrivé après la délibération 1
6	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
8	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
12	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
13	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
15	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	Départ après délibération 39
18	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
19	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
21	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Départ après délibération 25
22	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
23	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	Départ après délibération 25
24	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
25	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	Départ après délibération 28
26	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	Pouvoir de Julie NOVELLI à partir de la délibération 38
27	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
28	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
29	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
30	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	Départ après délibération 37
31	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
32	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	Départ après délibération 38
33	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	Pouvoir de Sandrine RAMEL
34	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	
35	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Départ après délibération 39
36	MERY	T	FONTAINE Nathalie	

37	MERY	T	ROULET Stéphane	
38	MOUXY	T	BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
39	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
40	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
41	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	Départ après délibération 37
42	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	Départ après délibération 39
43	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENCHNEIDER Gérard	
44	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	Pouvoir de Daniel CLERC
45	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
46	TRESSERVE	T	MOULIN Annie	Départ après la délibération 25
47	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
48	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
49	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	
50	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	
51	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	
52	VOGLANS	T	BERNON Martine	
53	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

25 communes présentes

**Absents excusés :**

MOUXY Armelle PERSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 janvier 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 47 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 52 présents et 8 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 19 Année : 2026

Exécutoire le : 05 FEV. 2026

Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2026

Visée le : 03 FEV. 2026

### FINANCES

#### Budget Assainissement

#### AP/CP 019 – Système d'assainissement d'Albens (UDEP d'Entrelacs) - Révision n°8

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLUi de l'ex CCCA, la notice Assainissement doit justifier de l'adéquation des infrastructures publiques aux besoins à satisfaire en lien avec l'évolution démographique.

Le système d'assainissement associé à la station d'épuration d'Albens est non conforme et a fait l'objet d'une mise en demeure par les services de l'état. Cette non-conformité est liée aux volumes surversés par temps de pluie depuis le réseau vers la Deysse. La réglementation fixe un taux maximum surversé de 5% du volume généré par le bassin versant. Ce taux est aujourd'hui de 21 %.

Afin de retrouver une conformité des installations, les travaux ont consisté à raccorder le système d'assainissement d'Entrelacs sur celui d'Aix-les-Bains, avec une démolition à terme de la station d'épuration d'Entrelacs. Le raccordement a été fait sur le réseau déjà réalisé par la CCCA situé sous la RD1201 à l'extrémité sud de la commune de La Biolle.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement au regard des réalisations 2025 et de prolonger l'opération d'une année supplémentaire.

L'autorisation de programme, d'un montant de 3 988 368 € HT est inchangée.

Les montants ainsi que leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

---

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2018 portant ouverture de l'autorisation de programme,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 15 juillet 2019 portant révision n°1,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°2,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°3,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 22 février 2022 portant révision n°4,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 24 janvier 2023 portant révision n°5,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 16 février 2024 portant révision n°6,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 28 janvier 2025 portant révision n°7,*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision n°8 portant modification des crédits de paiements.

Aix-les-Bains, le 27 janvier 2026

Le Président,  
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,  
Florian MAITRE

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 68</li><li>- Présents : 53</li><li>- Présents et représentés : 61</li><li>- Votants : 61</li><li>- Pour : 61</li><li>- Contre : 0</li><li>- Abstentions : 0</li><li>- Blancs : 0</li></ul> |
|---|

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DELIBERATION 19 : BUDGET ASSAINISSEMENT - AP/CP 019 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT D'ALBENS (UDEP D'ENTRELACS) - REVISION N.8

---

Date de transmission de l'acte : 03/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 03/02/2026

---

Numéro de l'acte : d5721 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260127-d5721-DE

---

Date de décision : 27/01/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.4. Décisions modificatives

## APCP019 - Système asst Entrelacs - Révision 8

### Annexe

Révision_1		
Intitulé de l'opération :	APCP019 - Système assainissement Albens	
Budget :	ASSAINISSEMENT	
Imputation analytique :	281 et 281AP	
Montant initial de l'opération :	3 200 000,00 euros	HT
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros	⇒ (révision n°1)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros	⇒ (révision n°2)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros	⇒ (révision n°3)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros	⇒ (révision n°4)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros	⇒ (révision n°5)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros	⇒ (révision n°6)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros	⇒ (révision n°7)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros	⇒ (révision n°8)
	<b>DEPENSES</b>	
	<b>Vote</b>	<b>Proposé</b>
Dépenses réalisées 2018	14 075,14	14 075,14
Dépenses réalisées 2019	77 307,10	77 307,10
Dépenses réalisées 2020	2 157 638,07	2 157 638,07
Dépenses réalisées 2021	460 319,37	460 319,37
Dépenses réalisées 2022	440 292,93	440 292,93
Dépenses réalisées 2023	36 256,50	36 256,50
Dépenses réalisées 2024	436 343,87	436 343,87
Dépenses réalisées 2025	30 000,00	27 476,49
Dépenses programmées 2026	336 135,02	862,00
Dépenses programmées 2027	0,00	337 796,53
<b>TOTAL</b>	<b>3 988 368,00</b>	<b>3 988 368,00</b>

FINANCEMENTS prévus :		Proposé
Subventions attendues		1 225 000,00
F.C.T.V.A. théorique		0,00
Emprunt		2 400 000,00
Autofinancement		363 368,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 988 368,00</b>